



Objet : Restrictions d'utilisation de l'AD Bâle-Mulhouse LFSB cause réfection d'une partie de l'aire de trafic sud. Modifications temporaires de certains postes de stationnement et des conditions d'accès au tarmac.

En vigueur : Du 24 février 2022, 2300 UTC au 30 mai 2022, 0300 UTC

Description :

Le présent SUP AIP décrit l'évolution des travaux de réfection d'une partie de l'aire de trafic sud au niveau des postes de stationnement 9A à 12A.

Les travaux se dérouleront en une phase de travaux et deux phases de transition, toutes activées par NOTAM et selon le plan détaillé en annexes 1 et 2.

Annexe 1 : travaux sur le tarmac sud : dates prévisionnelles du 24 février au 26 mai 2022.

Annexe 2 : configuration finale : dates prévisionnelles du 27 mai au 30 mai 2022.

A l'issue des travaux, le tarmac sud sera à nouveau conforme à la carte APDC 01 publié dans l'AIP France.

Phases de transition :

La mise en place et le retrait de ce chantier nécessite un important travail de démarquage / remarquage de la signalisation au sol.

Ces travaux se dérouleront sur deux nuits ou plus, en fonction des conditions météorologiques.

Les marquages impactés sont décrits en annexes.

Dispositions générales :

Travaux réalisés de jour et/ou de nuit.

Un balisage de la zone neutralisée est mis en place selon les dispositions réglementaires définies dans l'étude de sécurité relative aux travaux.

Les procédures de vol par mauvaises conditions météorologiques ne sont pas impactées.

Tous les aéronefs à l'arrivée sont placés par un placeur (follow-me).

Régulation :

Des mesures de régulation de trafic pourront être mise en place et des attentes seront à prévoir à l'arrivée et au départ.

ANNEXE 1

Phase de transition en début de travaux :

Etat plateforme au 24 février 2022, 0400 UTC :

Suppression du cheminement S2 ainsi que des postes F5, F7, F9A, F11A et 11.

Création des postes F5T et 11T.

Etat plateforme au 25 février 2022, 0400 UTC :

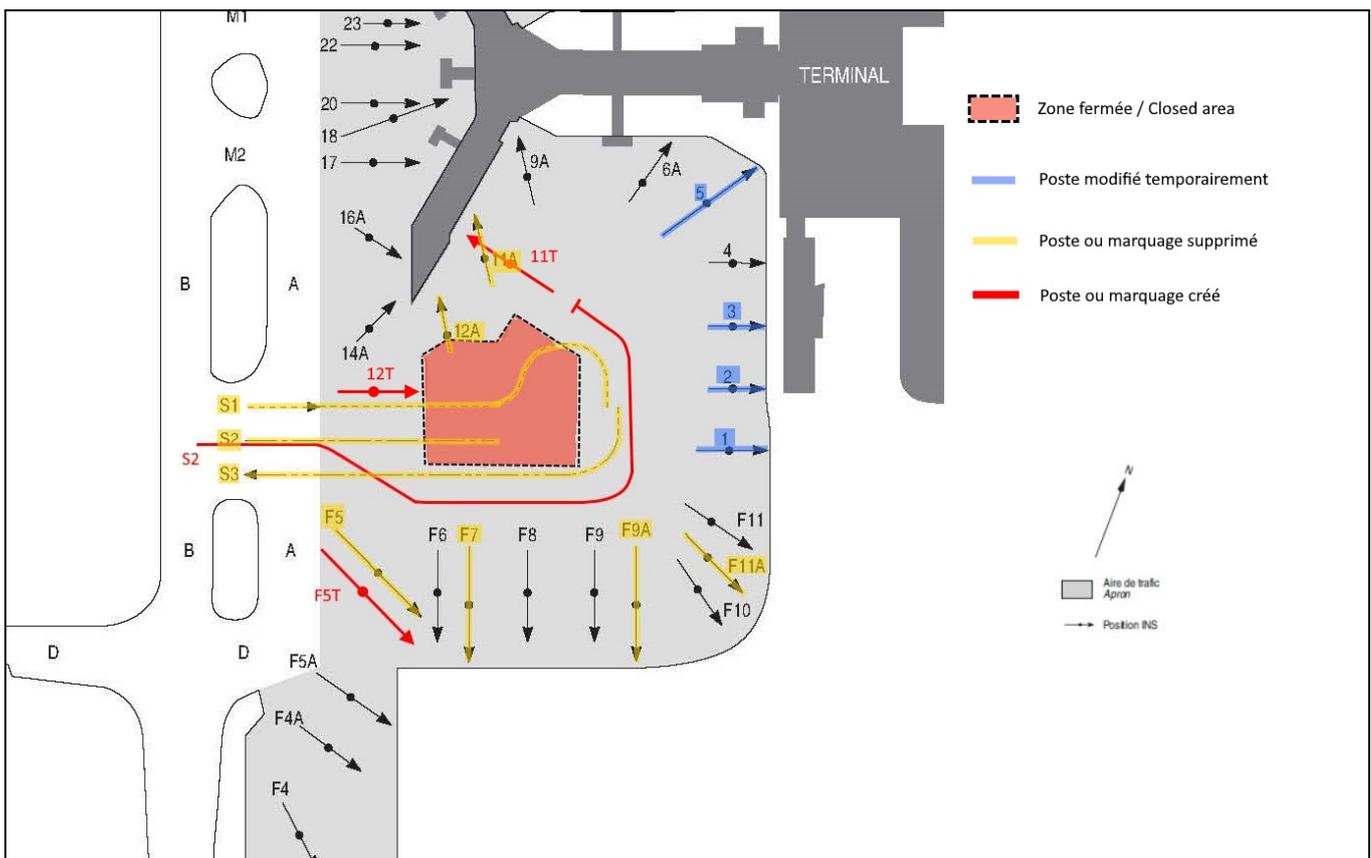
Suppression des cheminements S1 et S3 ainsi que du poste 12A.

Création du nouveau cheminement S2 ainsi que du poste 12T

Implantation de la zone de chantier (zone fermée permanente).

Phase de travaux :

Etat plateforme à partir du 25 février 2022, 04.00 UTC.



Postes de stationnement créés pendant les travaux						
N° poste/ Stand	Coordonnées WGS-84 WGS-84 coordinates	Référence avion/ Aircraft	Envergure max (m) Max wingspan (m)	Longueur max (m) Max length (m)	Code	Remarques Remarks
F5T	47°35'44.52" N 007°31'48.63" E	A306	50.88	55.00	D	
11T	47°35'52.16" N 007°31'45.73" E	CRJ9	28.50	36.50	C	
12T	47°35'48.27" N 007°31'45.73" E	CRJ9	28.50	36.50	C	
Postes de stationnement modifiés pendant les travaux						
N° poste/ Stand	Coordonnées WGS-84 WGS-84 coordinates	Référence avion/ Aircraft	Envergure max (m) Max wingspan (m)	Longueur max (m) Max length (m)	Code	Remarques Remarks
1	47°35' 50.02" N 007°31' 56.09" E	A320S	36.00	39.50	C	
2	47°35' 51.26" N 007°31' 55.23" E	A320S	36.00	39.50	C	
3	47°35' 52.51" N 007°31' 54.36" E	A320S	36.00	39.50	C	
5	47°35' 55.24" N 007°31' 52.28" E	A321S	36.00	46.55	C	

ANNEXE 2

Phase de transition en fin de travaux : les dates de cette phase seront précisées par NOTAM.

Etat plateforme à l'issue de la nuit une, 0300 UTC :

Suppression du cheminement S2 temporaire et du poste 12T.

Création des cheminements S1 et S3 ainsi que du poste 12A.

Repli de la zone de chantier.

Etat plateforme à l'issue de la nuit 2, 0300 UTC :

Suppression des postes F5T et 11T.

Création du cheminement S2 ainsi que des postes F5, F7, F9A, F11A et 11.

